



Convention de partenariat pour le développement de la lecture publique

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Département d'Ille-et-Vilaine

Hôtel du Département

1 avenue de la Préfecture

CS 24218 35042 RENNES cedex

Représenté par le Président du Conseil Départemental, Monsieur Jean-Luc CHENUT, agissant en vertu de la délibération de la Commission Permanente en date du 16 juin 2025

Ci-après dénommé « Le Département »

D'une part

ET

Vitré Communauté

16 bis boulevard des Rochers

35500 Vitré

Représentée par le Président de Vitré Communauté, Monsieur Teddy RÉGNIER, agissant par délibération du Conseil Communautaire en date du 5 juillet 2024,

D'autre part

Vu la loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique et notamment son article 10 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du patrimoine et notamment son article L. 330-2 ;

Vu le code de la propriété intellectuelle ;

Vu la charte de l'UNESCO sur les bibliothèques publiques ;

Vu le schéma départemental de développement de la lecture publique d'Ille-et-Vilaine, voté le 29 juin 2023



Préambule :

La présente convention a pour but d'établir des objectifs communs entre les parties, et les rôles de chacun, pour contribuer au développement de la lecture publique.

Les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements sont organisées et financées par la collectivité ou le groupement dont elles relèvent (article L 310-1 du code du patrimoine). La signature du présent document permet aux bibliothèques locales d'accéder aux services de la médiathèque départementale. Ce partenariat se fait au bénéfice des bibliothèques municipales lorsque l'établissement public de coopération intercommunale n'a pas la compétence totale sur ces établissements.

Le Département n'a pas vocation à promouvoir ou développer un modèle de réseau de bibliothèques. Il vise à favoriser l'adaptation des services au territoire, aux besoins, au contexte et choix locaux. Il tend à préserver les services aux publics existants lorsque ceux-ci participent des objectifs visés.

Projet départemental

Le Département a inscrit ses orientations en matière de lecture publique dans le schéma départemental de la lecture publique 2023-2028 qui fixe trois priorités pour le développement de la lecture publique :

1. S'engager à développer la contribution de la médiathèque départementale dans la démarche « développement durable » de la collectivité et s'engager à valoriser et accompagner les actions des bibliothèques de son réseau.

Les contributions des bibliothèques aux enjeux du développement durable doivent être davantage rendues visibles et être développées. Ainsi la lecture publique sera plus intégrée dans les démarches transversales et la lecture publique intégrera, elle aussi, les objectifs et indicateurs des autres politiques dans ces domaines (plan carbone, transport et mobilité, achat public...). **Les actions ou projets contribuant aux enjeux environnementaux doivent tout particulièrement faire l'objet d'une valorisation** et d'un partage pour penser des services plus responsables.

2. S'engager à poursuivre l'accompagnement du développement du rôle social et éducatif des bibliothèques en s'appuyant sur les travaux issus de l'Agenda 2030

La réduction des inégalités est un objectif majeur dans notre société en transition. Les plus fragiles seront les plus impactés par les changements. Si les bibliothèques en Ille-et-Vilaine progressent largement dans ce domaine, le développement des services aux publics prioritaires doit permettre de contribuer plus fortement aux objectifs départementaux, avec une meilleure prise en compte des dimensions sociales et environnementales. Il s'agira de travailler avec les bibliothèques dans les domaines de l'accessibilité au sens large (handicap, bâtiments, horaires d'ouverture...), de l'inclusion, de l'éducation, de l'innovation et de la participation citoyenne, du développement de partenariats avec les acteurs de la vie sociale notamment, de la médiation scientifique...

3. S'engager à consolider la structuration du territoire et les coopérations existantes en intégrant les éléments de démarche « développement durable »

Les coopérations et mutualisations construites ces dernières années avec la montée en puissance des réseaux de bibliothèques ont contribué au développement des offres de services à l'utilisateur. La

médiathèque départementale poursuivra cette dynamique d'accompagnement pour garantir sa pérennité en contribuant à la réalisation des schémas intercommunaux de développement de la lecture publique, en étant force de proposition en matière de politique documentaire concertée, en prenant en compte les spécificités des territoires dans l'élaboration de la desserte documentaire, en soutenant une offre numérique inclusive et responsable et à l'aide de son dispositif d'aide à l'emploi en bibliothèque. La médiathèque départementale utilisera notamment les travaux de l'Agenda 2030 en support.

Pour ces trois engagements départementaux, tous les volets d'intervention de la médiathèque départementale seront concernés et pourront être mobilisés pour aider les bibliothèques : la formation, la politique documentaire et la desserte, le prêt d'outils et l'animation, le conseil et l'ingénierie. Mais les objectifs communs devront fixer des priorités et phaser les déroulés.

Projet du territoire

Le réseau Arléane est un réseau composé de 34 bibliothèques municipales, d'une médiathèque-artothèque communautaire et d'une coordination de réseau. Cette coordination du réseau est rattachée au service Lecture Publique et Art Contemporain (LEPAC), comme le Quai des arts | Médiathèque – Artothèque en charge du stockage des outils d'animation Arléane.

Le service LEPAC est rattaché à la Direction du Rayonnement Culturel, Sportif et Touristique dont l'objectif général est de promouvoir l'attractivité et la notoriété d'un territoire notamment riche en ressources culturelles, patrimoniales et touristiques.

Les objectifs du réseau Arléane sont inscrits dans le projet de territoire 2022-2026 de Vitré communauté et tiendront compte des évolutions potentielles du prochain projet de territoire (bassins de vie...).

Suite à la prise de compétence lecture publique par le Conseil d'Agglomération du 6 juillet 2018, couplée à une convention d'adhésion des communes au réseau Arléane 2019-2024, les objectifs du réseau ont été confirmés et/ou augmentés et/ou précisés à travers :

- Une nouvelle convention d'adhésion des communes au réseau Arléane 2024-2029 ;
- Des orientations prises lors de journées de réflexion et/ou dans des instances du réseau.

En 2025, les axes suivants sont en production, à actualiser, à développer ou bien à l'étude :

- Constitution d'un catalogue et d'un portail communs pour une meilleure circulation des usagers et des documents entre les différents équipements adhérents à ce réseau ;
- Création d'une carte d'abonnement unique et commune à toutes les bibliothèques et médiathèques membres du réseau ;
- Acquisition de matériels d'animations à destination des équipements du réseau ;
- Organisation de formations-actions et de temps d'échanges professionnels pour les équipes des établissements adhérents ;
- Travail en concertation avec la Médiathèque Départementale d'Ille-et-Vilaine ;
- Mise en place d'actions culturelles, visant la promotion d'une culture numérique, de la vie littéraire, des arts et en particulier de l'art contemporain à l'échelle communautaire ;



- Promotion de la lecture publique et de l'art contemporain sur le territoire ;
- Mise en place et gestion de navettes, entre les bibliothèques et médiathèques membres du réseau, facilitant la circulation des documents sur le territoire.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : LES OBJECTIFS

Dans la recherche des objectifs communs, les thématiques suivantes ont été identifiées à l'occasion d'un temps de co-construction avec les territoires comme devant faire l'objet d'une attention particulière dans le choix des objectifs communs ou de leur mise en œuvre :

- La formation et la professionnalisation des équipes des bibliothèques (emplois, bénévolat...) ;
- La politique documentaire concertée (fonds spécifiques...) ;
- Le conseil et l'ingénierie mis en œuvre par la Médiathèque Départementale (l'information et l'accompagnement pour les aides financières, la facilitation...) ;
- La transversalité et plus largement la vie sociale ;
- Les publics prioritaires ;
- Les ressources numériques départementales et leur accès ;
- La desserte documentaire du réseau et de la Médiathèque Départementale.

Les 10 objectifs ci-dessous seront développés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Vitré dans le but principal d'améliorer le service rendu aux usagers :

1. Améliorer la visibilité des services aux usagers ;
2. Penser les collections à l'échelle du réseau, dont la navette documentaire ;
3. Proposer des actions culturelles à l'échelle du réseau ;
4. Développer toutes les modalités d'accès à l'information dont le numérique ;
5. Améliorer l'accessibilité des bibliothèques et de l'artothèque du réseau ;
6. Inscrire le réseau Arléane dans une démarche de développement durable ;
7. Poursuivre l'accompagnement de professionnalisation des agents et la montée en compétence des bénévoles ;
8. Travailler à l'échelle partenariale ;
9. Renforcer la dimension communautaire du réseau Arléane et sa cohésion ;
10. Développer un schéma de la lecture publique.

Des éléments de calendrier sont proposés ci-dessous, celui-ci est révisable au regard des attentes des élus. Si certaines actions n'étaient pas finalisées, elles seraient reportées dans le cadre d'une prochaine convention.



1. Objectif stratégique commun n°1 : Améliorer la visibilité des services aux usagers

Bien que disposant pourtant d'un guide d'accueil et d'un catalogue communs ainsi que d'une carte unique pour emprunter dans les 35 bibliothèques et l'artothèque, les usagers perçoivent encore insuffisamment l'entière de la dimension du réseau Arléane.

Engagements de Vitré Communauté

- Améliorer la communication avec une charte graphique renouvelée en janvier 2025 dans le but de disposer d'une identité graphique commune sur différents supports, adaptée au réseau et reconnaissable par les usagers ;
- Créer un « Magazine Arléane » dont les objectifs seront de valoriser le réseau, ses bibliothèques, son artothèque, ses équipes, ses actualités, ses projets, etc.
 - L'année du lancement, en 2025, deux numéros sortiront ;
 - À partir de 2026, le magazine sera annuel (sortie lors de la période de la rentrée littéraire) ;
- Publier un nouveau portail Arléane en avril 2025 : plus accessible, il présentera l'actualité du réseau tels les informations pratiques, les événements des bibliothèques et de l'artothèque, le catalogue commun...
- Proposer des gabarits d'affiches pour le réseau en 2025 afin de personnaliser les événements communautaires déclinés localement ainsi que les actions communales.

Engagements du Département

- Accompagner en conseils, formations et ingénierie les actions de communication et médiation du réseau Arléane ;
- Relayer sur les moyens de communication de la Médiathèque Départementale (portail, newsletter, page Facebook) et les autres médias départementaux (Nous Vous Ille) les actions du réseau Arléane en conformité avec la politique de communication du département.

Calendrier prévisionnel : 2025-2028

2. Objectif stratégique commun n°2 : Penser les collections à l'échelle d'un réseau dont la navette documentaire

Le catalogue du réseau est constitué de la compilation des fonds des 35 équipements adhérents. Afin de proposer une complémentarité optimisée des collections et des services sur le territoire, une réflexion collective est à engager sous différents angles :

Engagements de Vitré Communauté

- Mettre en place la navette (en 2026) : définir des scénarii, des coûts et choisir un modèle (2025) ;

- Lancer une réflexion sur une politique documentaire concertée (à partir de 2026-2027) ;
- Identifier des collections innovantes et les valoriser auprès des publics par une cartographie (à partir de 2025) ;
- Optimiser l'usage des outils d'animation :
 - Dresser un bilan de leur utilisation actuelle : statistiques d'emprunt, état, etc. (2025) ;
 - Actualiser le plan de classement (2025) ;
 - Valoriser le catalogue d'outils d'animation (2026-2027).
- Valoriser les collections de l'artothèque auprès du réseau (à partir de 2025) ;
- Déployer des structures modulables permettant de proposer au prêt des œuvres d'art contemporain et les valoriser dans les bibliothèques du réseau :
 - Constituer le dossier pour éligibilité auprès du Centre National des Arts Plastiques - CNAP (2025) ;
 - Mettre en place dans les bibliothèques volontaires (2026-2028).
- Poursuivre la mise en place et la complémentarité des services et des collections, notamment autour des développements d'ores et déjà amorcés au sein du réseau, tels (2025-2028) :
 - Thématique de l'art contemporain ;
 - Offre de services et thématique autour de la parentalité ;
 - Les centres d'intérêt des publics adolescents ;
 - Thématique du patrimoine naturel ;
 - Le portage à domicile ;
 - Les espaces tiers-lieux.

Engagements du Département :

- Partager les données de fonctionnement et indicateurs de la navette MDIV, conseil et ingénierie sur les navettes ;
- Former et accompagner sur l'élaboration des politiques documentaires et PCSES ;
- Poursuivre l'accompagnement des projets ayant bénéficié de dons de documents neufs (projet « Parentalité » en 2023, « Portage à domicile » en 2024) en conseils, ingénierie et formations ;
- Proposer des « rencontres ados », instance d'échanges départementale autour de ce public ;

- Proposer des temps de formations et rencontres récurrents à l'antenne de Vitré, suite aux besoins exprimés par les bibliothécaires du réseau Arléane :
 - « La médiation autour du public adulte » ;
 - « Question de méthode » ;
 - le dispositif « Ambassadeur » sur l'art [↗](#).(Voir l'annexe 2 avec les temps de formations et rencontres proposés).

Calendrier prévisionnel : 2025-2028 (voir détail ci-dessus)

3. Objectif stratégique commun n°3 : Proposer des actions culturelles à l'échelle du réseau

Afin d'étayer l'offre en direction des publics, de renforcer la cohésion du réseau et de se retrouver autour de temps forts, des actions culturelles sont à poursuivre, renforcer et créer.

Engagements de Vitré Communauté

- Reconduire ou transformer les actions existantes :
 - Alternance de la charge de travail pour le Mois du Multimédia (à partir de 2025) ;
 - Réexamen du festival Am Stram Gram (à partir de 2026) ;
 - Développement de Délire en mai dans le but de reconquérir de nouveaux publics adolescents (à partir de 2025).
- Rebondir sur les événements nationaux : Nuits de la lecture, Partir en livre... (à partir de 2025) ;
- Elargir l'offre d'actions culturelles :
 - Proposition d'un temps fort au printemps en lien avec les grainothèques du territoire autour des thématiques du jardin et du développement durable (à partir de 2027) ;
 - Mise en place d'un temps fort autour de l'art contemporain (à partir de 2027).

Engagements du Département :

- Proposer des formations et rencontres récurrents à l'antenne de Vitré, suite aux besoins exprimés par les bibliothécaires du réseau Arléane : « Question de méthode » et formations en lien avec la programmation du réseau Arléane (Am Stram Gram, Mois du Multimédias) ;
- Accompagner la mutualisation des actions : proposition de co-constructions autour de médiations (quelques exemples : autour de la littérature New Romance, Dark Romance, d'actions culturelles auprès du public adulte, d'accueil de classes,...), capitalisation et diffusion.

Calendrier prévisionnel : 2025-2028 avec des temps forts chaque année

4. Objectif stratégique commun n°4 : Développer des modalités d'accès à l'information, via le numérique

De par sa mission d'accès à la culture et en réponse aux besoins et attentes des publics qui en sont encore exclus, les équipements du réseau jouent un rôle essentiel en matière d'acquisition de compétences numériques, de diffusion de contenus en ligne, d'inclusion numérique et d'éducation aux médias.

Engagements de Vitré Communauté

- Sur l'axe numérique :
 - Mettre en place un nouveau portail accessible afin de faciliter l'accès aux informations du réseau (avril 2025) ;
 - Promouvoir et faciliter la mise en place des accès internet dans les bibliothèques via un logiciel de gestion d'EPN (à partir de 2025) ;
 - Actualiser la charte multimédia du réseau dès lors qu'existeraient des éléments obsolètes dans l'actuelle version ;
 - Engager une réflexion sur le développement des collections numériques à l'échelle du réseau (à partir de 2027).

- Sur le plan de l'Éducation aux médias et à l'information (EMI) :
 - Développer l'esprit critique par l'éducation aux médias (à partir de 2027) ;
 - Proposer une action de formation à l'EMI en concertation avec la Médiathèque Départementale lors de chaque édition du Mois du multimédia et en direction des usagers (à partir de 2025).
- Participer aux rencontres du réseau d'inclusion numérique (Actnum) et transmettre les informations sur les actualités numériques du réseau Arléane à l'agence départementale.

Engagements du Département :

- Former à l'EMI, kits, supports clés en main pour des animations (Voir l'annexe 2 avec les temps de formations et rencontres proposés spécifiques notamment lors de la semaine de la presse et du Mois du Multimédia) ;
 - Proposer des accompagnements par les animateurs numériques du Département notamment sur le Mois du Multimédia :
 - Aider au développement de compétences pour accompagner les usagers (méthodologie) ;
 - Sensibiliser les bibliothécaires à la cybersécurité via la malette cyber ;
- A l'issue des interventions des ANDS, un bilan sera effectué à partir d'indicateurs définis en amont avec les membres du réseau ;
- Développer du conseil, de l'ingénierie sur l'inclusion et l'esprit critique ;
 - Mettre à disposition des ressources sur le numérique à travers le portail de la Médiathèque Départementale, des rencontres du Comité numérique (ex- Comité applithécaire), le réseau Actnum, le prêt de matériels (tablettes) et outils d'animation sur le numérique, l'accompagnement à l'outil Portréa.

Calendrier prévisionnel : 2025-2028

5. Objectif stratégique commun n°5 : Améliorer l'accessibilité des équipements du réseau.

Les bibliothèques et l'artothèque étant des lieux ouverts à tous, les équipements doivent être tels que toutes les personnes puissent y accéder, y circuler et y recevoir des informations diffusées avec des moyens adaptés.

Engagements de Vitré Communauté

- Effectuer un bilan du Schéma d'accessibilité 2019-2025 (premier semestre 2025)
- Elaborer un nouveau schéma d'accessibilité (2nd semestre 2025). Dans ce nouveau schéma seront identifiés les services et les collections développés ou en cours de constitution dans chaque bibliothèque du réseau.
- Mettre à disposition des usagers, en collaboration avec l'association Valentin Haüy de collections au format Daisy (à partir de 2025) ;
- Concevoir un Guide Arléane sur la base de nouvelle charte graphique Arléane (à partir de 2025)
 - en FALC ;
 - en langues étrangères (anglais et arabe) pour les publics allophones.

Engagements du Département :

- Transmettre les statistiques dont le département dispose concernant les publics dits « vulnérables » ;
- Accompagner en conseil, formations et ingénierie les questions d'accessibilité des collections, des bâtiments et des services ;
- Accompagner la rédaction de documents en FALC et former à la rédaction accessible ;
- Mettre à disposition des collections spécifiques dont le format Daisy (convention avec l'association Valentin Haüy) ;
- Proposer des comités Facile à Lire, et des rencontres accessibilité à l'échelle départementale ;
- Mettre à disposition des fauteuils roulants pour tester la circulation dans les bibliothèques (voir programme des formations et rencontres en annexe 2).

Calendrier prévisionnel : 2025-2028

6. Objectif stratégique commun n°6 : Inscrire le réseau Arléane dans une démarche de développement durable

Inspiré des engagements de l'agenda 2030, le réseau Arléane inscrit ses nouvelles pratiques dans des démarches de développement durable et respectueuses notamment de l'environnement, en cohérence avec les axes du projet de territoire de Vitré Communauté, notamment son axe 2 (Un territoire qui soutient la vitalité de ses communes, préserve le cadre de vie et accélère la transition écologique).

Engagements de Vitré Communauté

- Favoriser la mutualisation des commandes (exemple avec les cartes d'abonnement) ;
- Concevoir une charte des bonnes pratiques ;
- Développer les échanges de savoir-faire au sein du réseau par la création d'une cartographie permettant d'identifier, chez les agents et les bénévoles Arléane, les différentes compétences en la matière ;
- Promouvoir les bibliothèques et l'artothèque développant des collections et animations en lien avec le développement durable par la création d'une cartographie répertoriant les grainothèques du réseau.

Engagements du Département :

- Former un référent sur le réseau Arléane aux nouvelles techniques d'équipement et inciter à la réparation des documents ;
- Accompagner les projets de construction avec une attention particulière sur leur caractère écologique (exemples matériaux biosourcés, bâtiments passifs,...) ;
- Proposer des conseils, de l'ingénierie en lien avec cette thématique portant aussi bien sur le circuit du livre, les interventions, les animations, les navettes,...
- Co-construire des accueils de classe sur cette thématique (Voir l'annexe 2 avec les temps de formations et rencontres proposés).

Calendrier prévisionnel : 2025-2028



7. Objectif stratégique commun n°7 : Poursuivre l'accompagnement de la professionnalisation des agents et la montée en compétences des bénévoles

Engagements de Vitré Communauté

- Proposer une formation aux outils communs : Koha, Bokeh, Interstis, Eventbrite, Electre... (à partir de 2025) ;
- Accompagner les agents et les bénévoles aux évolutions du métier (à partir de 2025) ;
- Informer les élus et les professionnels des recommandations du Ministère de la culture, notamment au regard de la masse salariale, dans les bilans annuels (à partir de 2025) ;
- Proposer des formations et tutoriels de perfectionnement à l'usage du SIGB afin d'améliorer la qualité de la base de données Arléane (à partir de 2025) ;
- Accompagner les nouveaux arrivants sur le réseau (à partir de 2025) ;
- Proposer une adhésion aux associations professionnelles à l'échelle du réseau (2026).

Engagements du Département :

- Accompagner les bénévoles, salariés et élus sur sites et proposer des formations (Voir l'annexe 2 avec les temps de formations et rencontres proposés) ;
- Promouvoir les préconisations de la DRAC concernant la masse salariale (1 temps plein pour 2000 habitants avec un minimum d'un mi-temps par commune).

Calendrier prévisionnel : 2025-2028

8. Objectif stratégique commun n°8 : Travailler à l'échelle partenariale

Afin d'optimiser le service rendu à la population, les partenariats avec les structures sociales, culturelles et éducatives du territoire sont à développer. Le réseau s'inscrira également dans le projet culturel du territoire (PCT) en cours d'élaboration.

Engagements de Vitré Communauté

- S'appuyer sur le tissu économique local pour tisser des partenariats, le territoire de Vitré Communauté étant reconnu pour son dynamisme économique et son maillage conséquent d'entreprises, industries, artisans et commerçants (à partir de 2027) ;
- Sur la base du recensement effectué dans le cadre du projet culturel du territoire (PCT), développer les partenariats avec des acteurs sociaux et culturels du territoire (à partir de 2026) ;
- Inscrire le réseau Arléane dans les travaux de l'association Koala (bibliothèques usagères du SIGB Koha) et ceux de l'Association des Bibliothèques de France (ABF) (à partir de 2026).



Engagements du Département :

- Proposer de participer à plusieurs réseaux à l'échelle du Pays de Vitré afin de travailler en transversalité et de faciliter les partenariats :
 - Le réseau ActNum (cf supra) ;
 - So'Culture, réseau favorisant la rencontre entre acteurs du social et de la culture ;
 - Des rencontres ayant pour thème la Vie Affective, Relationnelle et Sexuelle (VARs) ont permis aux bibliothécaires d'échanger sur la New Romance et la Dark Romance par exemple avec le Centre de Santé sexuelle et sa conseillère familiale et conjugale, l'association Liberté Couleurs ;
 - Le réseau VIF (Violence IntraFamiliale) et la SISM (Semaine d'Information de la Santé Mentale) coordonnés par la chargée de mission de Développement Social Local, personne clé pour nouer des partenariats transversaux entre le territoire et l'agence départementale ;
- Organiser une rencontre partenariale annuelle (voir programme de formations et rencontres en annexe 2).

Calendrier prévisionnel : 2025-2028

9. Objectif stratégique commun n°9 : Renforcer la dimension communautaire du réseau Arléane et sa cohésion

Les bibliothèques et l'artothèque du réseau étant très variées en termes de lieux et d'équipes, des solutions pour intégrer et / ou tirer avantage de l'hétérogénéité sont à rechercher afin de renforcer le sentiment d'appartenance au réseau et la dimension communautaire.

Engagements de Vitré Communauté

- Proposer des temps conviviaux pour échanger, partager des savoirs, des conseils de bonnes pratiques ;
- Créer à destination des agents et des bénévoles une boîte à outils d'animation « clef en main » ;
- Réexaminer et actualiser le fonctionnement des instances et des groupes de travail (à partir de 2025) ;
- Créer un trombinoscope du réseau afin d'identifier les différents acteurs ;
- Concevoir et écrire collectivement un magazine du réseau Arléane : choix des articles et rubriques, écriture...(à partir de 2025).

Engagements du Département :

- Participer aux instances du réseau Arléane (cotech, copil...) ;
- Accompagner la mutualisation des actions du réseau ;
- Organiser des partages d'expériences et des rencontres thématiques (Voir l'annexe 2 avec les temps de formations et rencontres proposés) ;



- Accompagner la rédaction de chartes de bénévole, de livret d'accueil et de formations personnalisées aux besoins ex : cycle sur l'accueil en bibliothèque pour les bénévoles de Saint-Didier et Domagné (Voir l'annexe 2 avec les temps de formations et rencontres proposés).

Calendrier prévisionnel : 2025-2028

10. Objectif stratégique commun n°10 : Développer un schéma de la lecture publique

Comme l'incite la loi Robert, le réseau travaille à la construction d'un schéma de développement de la lecture publique. Le 9 avril 2024, les 35 bibliothèques (salariés, bénévoles et élus) ont été invitées à réfléchir ensemble à ce schéma sur une journée intitulée « Explorer et exprimer l'identité de sa bibliothèque ». De nombreuses idées ont émergées.

Engagements de Vitré Communauté

- Exploiter les pistes ayant émergé suite à la journée de réflexion (2024) sur le schéma de développement de la lecture publique (à partir de 2025) ;
- Prioriser des développements pour le territoire sur la base d'un travail co-construit entre les élus, les agents, les bénévoles et en se basant sur les attentes de la population - méthode de recueil des attentes à réfléchir (à partir de 2026) ;
- Rédiger et adopter un schéma de développement de la lecture publique (à partir de 2026) ;

Engagements du Département :

- Continuer à accompagner cette réflexion comme lors de la journée du 9 avril 2024 par l'organisation, la co-construction et la co-animation de ce temps-fort ;
- Apporter des conseils et de l'ingénierie notamment sur la méthodologie pour impliquer les usagers dans ce type de démarche ;
- Poursuivre l'accompagnement des communes qui le souhaiteraient sur l'élaboration du PCSES (Projet Culturel, Scientifique, Éducatif et Social), selon les besoins, en méthodologie, conseil ou ingénierie ;
- Contribuer à la promotion des langues régionales (breton, gallo).

Calendrier prévisionnel : 2025-2026

ARTICLE 2 : SUIVI ET EVALUATION

Un calendrier de suivi sera établi conjointement par les parties pour déterminer les étapes de suivi de la convention et fixer des temps d'échanges réguliers définis en concertation pour examiner l'état d'avancement des engagements et les faits marquants.



ARTICLE 3 : PRÊT DE SALLES ET D'OUTILS D'ANIMATION DE LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE ET DU RESEAU ARLEANE

Engagements de Vitré Communauté

- Les outils d'animation du réseau Arléane sont réservés aux membres de ce réseau. Ils peuvent toutefois, si disponibilité, être empruntés par l'Agence du pays de Vitré du Département d'Ille-et-Vilaine dans le cadre d'opérations, sur le territoire de Vitré Communauté, visant des objectifs partagés avec ceux du réseau Arléane.
- Lorsqu'un outil d'animation du réseau Arléane est réservé par l'Agence du pays de Vitré du Département d'Ille-et-Vilaine et que cette réservation est validée par la coordination du réseau Arléane, il est considéré que les éléments suivants s'appliquent :
 - La mise à disposition des outils est effectuée à titre gratuit par Vitré Communauté. Cependant, l'assurance et le coût des réparations liées à des détériorations éventuelles sont à la charge du département d'Ille-et-Vilaine y compris pendant le transport, en fonction de la valeur à neuf (communiquée au moment du prêt). Il est interdit à l'Agence du pays de Vitré du Département d'Ille-et-Vilaine de réparer elle-même un outil détérioré. En cas de détérioration, l'Agence du pays de Vitré du Département d'Ille-et-Vilaine doit informer obligatoirement et le plus rapidement possible la coordination du réseau Arléane.
 - L'Agence du pays de Vitré du Département d'Ille-et-Vilaine s'engage à mentionner le réseau Arléane de Vitré Communauté dans tout document qu'elle établirait en lien avec l'usage des outils Arléane empruntés.
- Les salles et les différents espaces du bâtiment nommé « Quai des arts | Médiathèque – Artothèque » sont réservés au service « Lecture Publique et Art Contemporain » mais toutefois, si disponibilité et compatibilité avec l'accueil des usagers, ils peuvent être mis à disposition gracieusement au profit de l'agence départementale de Vitré, dans le cadre exclusif d'animations, de réunions et / ou de formations en lien avec les bibliothèques. Un délai de prévenance sera exigé avant la date de l'évènement.

Engagements du Département

Lorsqu'un outil d'animation (exposition, valise, etc.) de la médiathèque départementale est réservé par une bibliothèque communautaire du territoire et que cette réservation est validée, la Médiathèque Départementale s'engage à ne plus envoyer de convention relative à chaque prêt mais considère que les éléments suivants seront applicables :

- La mise à disposition des outils est effectuée à titre gratuit par le Département. Cependant, l'assurance et le coût des réparations liées à des détériorations éventuelles sont à la charge de l'établissement public de coopération intercommunale y compris pendant le transport, lorsque celui-ci est effectué par l'établissement public de coopération intercommunale en fonction de la valeur à neuf (communiquée au moment du prêt). Il est interdit à l'établissement public de coopération intercommunale de réparer lui-même un outil détérioré mais l'établissement public de coopération intercommunale doit informer obligatoirement et le plus rapidement possible la Médiathèque Départementale ;



- L'établissement public de coopération intercommunale s'engage à mentionner la participation du Département d'Ille-et-Vilaine / Médiathèque Départementale dans tout document d'information qu'il établirait et dans toute communication au sujet de cette opération.

ARTICLE 4 : COMMUNICATION

De manière générale, les deux partenaires s'engagent, dans le cadre des objectifs de la présente convention, au respect et à la mention de chacune des deux parties dans toutes publications de documents, actions d'information et de communication, organisations de manifestations ou animations à destination du public selon les termes énoncés ci-dessous :

1. Le territoire s'engage à faire insérer le logo du Département d'Ille-et-Vilaine sur les principaux supports de communication envisagés relatifs aux objectifs communs (affiches, programmes, invitations, dossiers de presse, insertions presse et annonces publicitaires médias, annonces sites Internet...).
2. Le Département s'engage à fournir son logo sous toutes formes souhaitées et reste à la disposition du territoire pour tout conseil en communication et notamment sur le respect des éléments de la charte graphique.
3. Si le territoire sollicite le Département pour l'écriture d'un éditorial (ou équivalent pour un programme) ou pour la présence d'un.e élu.e à une conférence de presse ou journée d'ouverture ou de clôture d'une manifestation, elle s'engage à le faire dans des délais raisonnables : plus de trois semaines avant la date limite de retour ou avant l'événement.
4. Si le territoire produit un document écrit ou audiovisuel (programme, affiche...) relatif à la manifestation, elle s'engage à en faire parvenir plusieurs exemplaires au Département.

ARTICLE 5 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature et est conclue jusqu'au 31 décembre 2028, dans le cadre du schéma départemental de la lecture publique 2023-2028.

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 6 : RESILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect d'une ou plusieurs clauses de la présente convention par l'une ou l'autre des parties, et après épuisement des voies amiables, la présente convention pourra être dénoncée dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, la structure n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans préavis en cas de faute lourde.



La convention sera résiliée de plein droit en cas de manquement de l'un ou l'autre des différents partenaires aux obligations souscrites dans celle-ci, dans un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre avec accusé valant mise en demeure.

ARTICLE 7 : LITIGES

Les éventuels litiges touchant à l'application de la présente convention, et après épuisement de toutes les voies amiables seront soumis au Tribunal administratif de Rennes.

ANNEXE :

Modalités de la desserte documentaire départementale établies dans le cadre de cette convention

Fait à Vitré, en 2 exemplaires originaux, le.....

Le Président de Vitré Communauté

Le Président du Conseil départemental

Teddy RÉGNIER

Jean-Luc CHENUT

ANNEXE 1 : Modalités de la desserte documentaire départementale établies dans le cadre de cette convention

<p>Tronc commun</p> <p>Socle de base proposé à toutes les bibliothèques conventionnées</p>	<p>1 échange principal par an et par bibliothèque</p> <p>Accès à tous les fonds (sauf mention contraire sur certains fonds)</p> <p>Livraison des réservations : 150 documents réservables maximum livrés avec une fréquence tous les 15 jours</p> <p>Accès aux bouquets de ressources numériques (hors Rennes Métropole)</p>	<p>Outils d'animation :</p> <p>Accès à l'ensemble du catalogue (portail MDIV)</p> <p>2 prêts de tapis de lecture par an et par bibliothèque maximum (durée : 1 mois)</p> <p>« Nouveautés » : 1 prêt par an et par bibliothèque maximum</p> <p>Formations : Accès au catalogue et aux formations de territoire coconstruites</p>
<p>Adaptations territoriales définies entre l'antenne MDIV de Vitré et Vitré Agglomération</p>	<p>Un à deux échanges par an et par bibliothèque, sur une date programmée, à l'antenne de Rennes, pour échanger « selon son besoin » tous supports confondus (livres, CD, DVD - « selon les modalités d'accès » les documents des fonds spécifiques). Le nombre d'échanges annuel et le jour de préférence est fixé par commune d'après le sondage réalisé en octobre 2024 (voir la liste des choix ci-dessous). Ce choix est reconduit annuellement tacitement et ne peut être revu en cours d'année. Tout changement peut se faire à la demande de la bibliothèque par mail à l'antenne de Vitré l'année précédent le/les échange(s) et ce au plus tard à la mi octobre.</p> <p>Échanges de 50 documents maximum à l'antenne de Rennes sans rendez-vous sur les horaires d'ouverture de l'antenne.</p> <p>Livraison des réservations sur 6 points répartis sur le territoire. Le nombre de points ne peut être augmenté. La localisation de ces points pourra être revue si besoin. Ils doivent répondre obligatoirement aux critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - être dans les locaux d'une bibliothèque, - être accessibles (stationnement à proximité immédiate, trajet et locaux aux normes accessibilité permettant la circulation des chariots de la navette, accès direct à la bibliothèque sur les horaires choisis par la MDIV avec une ouverture par une personne de la collectivité ou via un badge ou une clé qui sera confié au Département), 	

- desservir au minimum 3 bibliothèques,
- représenter un flux moyen de 50 documents minimum par navette,
- avoir la capacité de stockage de 1 à 2 piles de 4 caisses sur chariot.

Les bibliothèques qui, **systematiquement**, ne jouent pas le jeu de retourner tous les 15 jours les documents « réservés à retourner » peuvent se voir supprimer leur droit de prêt et l'accès aux collections de la MDIV.

L'antenne de Vitré dispose d'outils d'animation et de ressources réservés au Pays de Vitré : leur liste est consultable sur son catalogue diffusé annuellement par mail en version numérique. Consultez l'antenne pour connaître les modalités d'accès à ces ressources. Quelques exemples : 8 tablettes, 3 butaï, 83 kamishibaï, quelques jeux, 3 expositions,...

La Médiathèque communautaire à Vitré ne bénéficie pas de la desserte compte-tenu de sa taille (population supérieure à 10 000 habitants). Elle peut néanmoins ponctuellement avoir recours aux collections de la Médiathèque Départementale notamment dans le cadre d'actions culturelles.

Nom de la commune de la bibliothèque	Souhaitez-vous continuer à bénéficier d'un quota de 150 réservations avec acheminement par navette tous les 15 jours sur l'un des 5 lieux de dépôts ? (Hors été et vacances scolaires de Noël)	Les échanges sur place se dérouleront sur l'antenne de Rennes "selon son besoin", tous supports confondus. Vous souhaitez...	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Êtes-vous intéressés par des échanges sur place de 50 documents maximum (tous supports confondus) sans RV à l'antenne de Rennes les mardis et jeudis sur les horaires d'ouverture, plusieurs fois par an ?
Argentré-du-Plessis	Oui	Ne pas faire d'échanges sur place						Oui
Bais	Oui	Bénéficiaire de 2 échanges par an tous supports confondus		Après-midi (semaine paire)			Matin (semaine paire)	Oui
Balazé	Oui	Bénéficiaire d'un échange par an tous supports confondus	Matin	Après-midi			Matin	Non
Bréal sous Vitré	Oui	Ne pas faire d'échanges sur place						Non
Brielles	Oui	Ne pas faire d'échanges sur place						Non
Châteaubourg	Oui	Ne pas faire d'échanges sur place						Oui
Châtillon-en-Vendelais	Oui	Bénéficiaire d'un échange par an tous supports confondus				Matin, Après-midi		Oui
Cornillé	Oui	Bénéficiaire d'un échange par an tous supports confondus		Après-midi		Après-midi		Oui
Domagné	Oui	Ne pas faire d'échanges sur place						Non
Domalain	Oui	Bénéficiaire de 2 échanges par an tous supports confondus				Après-midi		Non
Erbrée	Oui	Bénéficiaire d'un échange par an tous supports confondus	Matin, Après-midi			Matin, Après-midi	Matin	Non
Gennes-sur-Seiche	Oui	Bénéficiaire d'un échange par an tous supports confondus		Matin	Après-midi			Non
Étrelles	Oui	Ne pas faire d'échanges sur place						Non
La Chapelle Erbrée	Oui	Ne pas faire d'échanges sur place						Non
La Guerche de Bretagne	Oui	Ne pas faire d'échanges sur place						Non
Le Pertre	Oui	Ne pas faire d'échanges sur place						Non
Louvigné de Bais	Oui	Bénéficiaire d'un échange par an tous supports confondus		Matin, Après-midi (semaines impaires)		Matin, Après-midi	Matin (semaine impaire)	Oui
Marpiré	Oui	Bénéficiaire d'un échange par an tous supports confondus			Matin			Non
Mecé	Oui	Ne pas faire d'échanges sur place						Non
Mondevert	Oui	Ne pas faire d'échanges sur place						Non
Montreuil-sous-Pérouse	Oui	Bénéficiaire d'un échange par an tous supports confondus		Matin, Après-midi		Après-midi		Non
Moulin	Oui	Ne pas faire d'échanges sur place						Non
Pocé-les-Bois	Oui	Bénéficiaire d'un échange par an tous supports confondus					Matin	Oui
Rannée	Oui	Ne pas faire d'échanges sur place						Non
Saint-Aubin-des-Landes	Oui	Bénéficiaire d'un échange par an tous supports confondus		Matin				Oui
Saint-Didier	Oui	Bénéficiaire d'un échange par an tous supports confondus					Matin	Non
Saint-Jean-sur-Vilaine	Oui	Bénéficiaire d'un échange par an tous supports confondus					Matin	Oui
Saint-Germain-du-Pinel	Oui	Bénéficiaire d'un échange par an tous supports confondus		Matin			Matin	Oui
Saint-M'Hervé	Oui	Bénéficiaire d'un échange par an tous supports confondus		Après-midi		Après-midi	Matin	Non
Taillis	Oui	Bénéficiaire d'un échange par an tous supports confondus	Après-midi				Après-midi	Non
Torcé	Oui	Bénéficiaire de 2 échanges par an tous supports confondus						Oui
Val D'izé	Non	Bénéficiaire d'un échange par an tous supports confondus	Après-midi	Matin		Matin	Matin	Non
Vergéal	Oui	Bénéficiaire d'un échange par an tous supports confondus					Matin	Oui
Visseiche	Oui	Ne pas faire d'échanges sur place						Non

ANNEXE 2 : Formations et rencontres proposées par l'antenne de Vitré de la Médiathèque Départementale en fonction des besoins du réseau

Cette proposition est un calendrier type, les contenus et répartitions calendaires seront adaptés en fonction des bilans des formations et échanges avec le réseau Arléane.

Antenne de Vitré - Formations Rencontres – planning type 1^{ère} partie

Janvier / février

3 dates à fixer entre janvier et décembre

Formation pour les bénévoles sur "les bases de l'accueil en bibliothèque"

3 modules indépendants de 2h - possible en soirée et le samedi
Condition : avoir minimum 10 bénévoles présents à la formation en regroupant plusieurs bibliothèques si besoin
(Sur les bibliothèques où se trouvent les bénévoles)

En janvier ou février

en lien avec le festival Am Stram Gram

Formation avec pour thème "la médiation autour de la petite enfance"

1/2 journée ou 1 journée
(Dans une bibliothèque)

Date à déterminer

Rencontre autour de la littérature "poil à gratter" ou "qui pose question"

Exemple déjà réalisé : la new romance et la dark romance
(Lieu à déterminer)

**Pas de formations
le mois des
vacances scolaires
en février ou en
mars**

**Des envies de
formations ou
rencontres ?**

On vous écoute !

**Pour plus de
renseignements
envoyez un mail à
l'adresse suivante :**
mdiv.vitre@ille-vilaine.fr

**Médiathèque
Départementale
d'Ille-et-Vilaine**

Mars / avril

Dates à fixer avec le groupe

Rencontre So'Culture

(Lieu à déterminer sur Roche-aux-Fées Communauté)

Dates à fixer avec la coordinatrice de réseau

Remplissons ensemble les statistiques du rapport SLL

(Agence Départementale)

Date à fixer

Présentation d'un outil de médiation clé en main "Esprit critique" en lien avec la semaine de la presse

(Dans une bibliothèque ou à l'Agence Départementale)

Date à fixer

"Question de méthode"

Exemples déjà réalisés : "Valoriser ses actions en bibliothèque",
"Methodologie de projet"
(Agence Départementale)

Antenne de Vitré - Formations

Rencontres – planning type 2^{ème} partie

Mai / juin

Date à fixer

Rencontre avec pour thème "la médiation autour du public adulte"

(Dans une bibliothèque ou à l'Agence Départementale)

Date à fixer

Rencontre ou bibliographie autour de la littérature étrangère en lien avec la thématique du salon du livre de Paris

(Dans une bibliothèque ou à l'Agence Départementale)

Date à fixer

Rencontre autour de la littérature de l'imaginaire

(Dans une bibliothèque ou à l'Agence Départementale)

En mai, fais ce qu'il te plaît...

Et si vous mettiez en place une formation pour vos bénévoles ?

Juillet - Août

Et si on mutualisait et partageait nos créations ?

Co-construisons !

A déterminer ensemble

Dispositif des Ambassadeurs : Médiation autour de l'art
(Musées de Rennes)

A déterminer ensemble

Agenda 2030 : co-construisons un accueil de classe
(Agence départementale)

Les coordonnées de votre antenne :

Médiathèque Départementale
Antenne de Vitré
Agence départementale d'Ille-et-Vilaine
6 bd Irène Joliot Curie
35500 Vitré

Vos ressources :

avez-vous pensé à regarder notre catalogue de Kamishibaïs, outils et ressources ?

Médiathèque Départementale d'Ille-et-Vilaine

Antenne de Vitré - Formations

Rencontres – planning type 3^{ème} partie

Septembre

Date à fixer

Rencontre : découverte d'un partenaire
(Agence départementale ou chez un partenaire)

N'oubliez pas de transmettre vos besoins pour l'année suivante : formations, changement du nombre ou du jour des échanges sur place.

Octobre

Date à fixer avec le groupe

Présentation d'un outil de médiation clé en main "Esprit critique" en lien avec le mois du multimédia

Matin : présentation de l'outil

Après-midi : co-animation à partir de l'outil présenté
(Dans les bibliothèques)

Novembre

Dates à fixer avec le groupe

Rencontre So'Culture
(Lieu à déterminer sur Vitré Communauté)

Date à fixer

"Question de méthode"
Exemples déjà réalisés : "Valoriser ses actions en bibliothèque", "Méthodologie de projet"
(Agence Départementale)

Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées

Rencontre de sensibilisation au handicap
Test de déplacement dans la bibliothèque en fauteuil roulant
Rencontre d'une personne en situation de handicap
(Sur les bibliothèques intéressées)

Pour nous joindre :

Laëtitia BOUDRY

Responsable de l'antenne
laetitia.boudry@ille-et-vilaine.fr
02 99 02 46 72

Claire LETORT

Référente de territoire
claire.letort@ille-et-vilaine.fr
02 99 02 21 14

**Médiathèque
Départementale
d'Ille-et-Vilaine**

Décembre

Date à fixer

Focus sur les bénévoles dans l'activité de la bibliothèque
(Agence Départementale)